

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept septembre à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude, et M. VALADE Patrick.

Etait absent représenté : Mr BARRETEAU Blaise par M. VALADE Patrick.

Etait absent : M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme GANOT Claudine.

Les Procès-Verbaux des séances du 22 juin et du 10 juillet 2020 ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-5-33 du 22 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Décision n°20/02 du 30 juillet 2020 : Attribution du marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire »

Suite à la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée et marché à bons de commande (articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics), le marché « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire » a été attribué comme suit :

<u>Attributaire</u>	<u>Prix unitaire HT</u>	<u>Prix unitaire TTC</u>
CRM RODEZ ZA Bel Air – Rue des Artisans 12 000 RODEZ	2.72 €	2.87 €

Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

1- DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la détérioration de l'ancien broyeur, la commune a dû s'en doter d'un nouveau en urgence pour un montant de 8 640€.

Les élus ont décidé d'augmenter les crédits ouverts en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
21578/21 Autre matériel et outillage		9 000.00€		

2- REPRISE SUR PROVISIONS

Par délibération n°8-2629 du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 5000€ au vu du litige qui opposait la commune d'Ondes à la SA ALTEAL (ex SA COLOMIERS HABITAT). Cette somme avait été provisionnée sur l'article 6815 du BP 2017.

Un protocole d'accord a été signé avec la SA ALTEAL en date du 14/11/2019 à l'effet de renoncer au bénéfice des conventions du 11.03.1987 et du 03.11.1988. La commune d'Ondes a reçu en contrepartie une indemnité transactionnelle. Ce contentieux étant réglé, les élus ont décidé de reprendre la provision de 5000€ constituée pour ce litige.

3- ECOLE NUMERIQUE-DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

La commune a répondu à l'appel à projets « Ecole numérique Innovante et Ruralité » lancé par le Ministère de l'éducation nationale.

Ce projet est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

Il est prévu de doter les trois classes d'un équipement en système de visualisation collectif interactif, de mettre en place un ENT pendant au moins 3 ans et d'équiper l'école d'une mallette de 8 robots type BlueBot.

Le coût total est estimé à 10 506.60 € HT.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette acquisition au taux le plus élevé.

4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES LOCAUX A L'ASSOCIATION GRENADE SPORTS

La convention tripartite de mise à disposition de locaux et d'installations sportives a été renouvelée pour la saison 2020-2021 entre la Mairie d'Ondes, la Mairie de Grenade et l'association « Grenade Sports ».

Le terrain de rugby et les vestiaires seront utilisés :

- Le mardi de 17h00 à 20h00 (cadets)
- Le mercredi de 17h00 à 21h30 (minimes et de temps en temps les séniors ou juniors)
- Le vendredi de 18h30 à 21h30 (juniors) lorsque l'association Ondes Football Club jouera à l'extérieur
- Le samedi toute la journée pour les plateaux EDR

Il sera interdit à l'association « Grenade Sports » d'utiliser le terrain d'honneur de football. La redevance annuelle a été fixée à 500€ pour la saison 2020-2021.

Au vu de la crise sanitaire, les vestiaires ne seront pas accessibles jusqu'à nouvel ordre. Un avenant à la convention pour l'interdiction d'utilisation des vestiaires et une attestation sur l'honneur concernant le respect des règles sanitaires va être signés.

5- CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION AMALGAM - ATELIERS « ECRITURE DE SPECTACLE » DANS LE CADRE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE 2020-2021

L'objectif de cette intervention est de développer avec les enfants un spectacle mêlant chant, musique, théâtre, danse et toutes pratiques artistiques en vue d'une production en fin de saison (Kermesse). En 2019-2020 : Une vidéo a été faite sur le développement durable faisant l'état des lieux des réflexions des enfants sur les enjeux climatiques. Afin de permettre aux enfants de profiter correctement de cette activité, l'association interviendra deux fois dans la semaine soit le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h15.

Une convention de partenariat a été mise en place moyennant un coût annuel de 3 000€.

6- CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION ONDES PERCUTANTES - ATELIERS DE PERCUSSIONS DANS LE CADRE DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE 2020-2021

Le point n°6 a été annulé. L'association ONDES PERCUTANTES nous a informés qu'elle ne pourra pas intervenir dans le cadre du TAP pour le moment car le professeur n'est plus disponible le vendredi.

7- MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°19-7-56 du 25 novembre 2019, les élus ont approuvé la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU afin de :

- Modifier le règlement de la zone UX du Plu pour autoriser la création de bâtiments industriels.
- Modifier la zone UX du PLU en deux zones Ac et Acn afin qu'une entreprise de fabrication de béton à vocation industrielle et artisanale puisse se développer et étendre ses constructions.

Cette procédure de modification simplifiée du PLU exige que la commune consulte les Personnes Publiques et Associées afin de recueillir leur avis sur ce dossier. Suite à la réception des différents avis, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la procédure en définissant les dates de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU soit du 28 septembre 2020 au 28 octobre 2020 inclus. Le public pourra consulter le dossier en mairie de Ondes pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Il sera précisé que la modification concernant la transformation de la zone UX en zone Ac et Acn est abandonnée compte-tenu de l'avis défavorable de la DDT sur ce point.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal qui pourra adopter par délibération le projet en tenant compte des avis émis et des observations du public. Cette délibération fera

l'objet, conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

8- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE SUR LA BASE DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe sur la base hebdomadaire de 35 heures. L'agent nommé sera chargé des tâches administratives d'exécution, il assurera notamment la gestion des dossiers du personnel communal, des élections et de la comptabilité.

9- QUESTIONS DIVERSES

Changement de nom du bulletin municipal :

Une commission communication a été créée au sein des membres du Conseil Municipal. Cette commission s'est réunie en juin dernier et a décidé de modifier le nom du bulletin (actuellement « L'ECHO Ondes – Les Crespys »). Après avis des autres membres du Conseil Municipal ; il a été choisi de nommer le bulletin municipal « l'ACTU Ondes – Les Crespys ».

Lecture du courrier de Mme MOULLET :

Mme MOULLET nous a adressé un courrier concernant les nuisances sonores des colonnes enterrées en particulier celle pour le récup verre. Elle souhaiterait que la colonne de verre soit condamnée pour mettre fin à ces nuisances sonores.

Les élus vont prendre RDV avec la Communauté des communes Hauts Tolosans pour évoquer ce souci et trouver une solution.

Décision sur le ramassage des déchets verts (lundi matin) et le prêt de la benne à végétaux (le week-end) :

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé que ces services seraient supprimés à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les raisons suivantes :

- Surcroît de travail pour les employés : environ 1 jour et demi voire deux jours par semaine entre la pose et la dépose des bennes à végétaux, la tournée de ramassage des végétaux et le broyage des végétaux en bord de Garonne
- Interdiction de brûler les déchets verts
- Nouvelles normes environnementales

Un article sera inséré dans le bulletin municipal de Septembre pour informer les habitants.

Demande d'achat de la parcelle AA 28 situé rue de la Poste appartenant à la commune d'Ondes :

Monsieur le Maire a rencontré en juillet dernier Mr TAIDER Adel nouveau propriétaire du 7 rue de la Poste. Ce dernier souhaiterait acquérir pour l'euro symbolique la parcelle AA 28 appartenant à la commune, attenante à ses parcelles AA29 et AA30.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite conserver cette parcelle dans le but de créer un accès piétonnier au chemin du Gâ.

Nouveaux commerces sur la commune d'Ondes :

Monsieur le Maire a annoncé l'arrivée de plusieurs commerces sur la commune :

- « Les Délices de Cadine »: Food truck -Traiteur Pâtissier-Glacier
- Poppy Dermo située 3 Place Villadar : Salon de tatouage, piercing et maquillage semi-permanent

Ondes, le 14 septembre 2020.

Le Maire,
André PAVAN

